



Vente automobile par internet

Par **duponttony**, le **25/03/2008** à **11:00**

bonjour,

je suis professionnel de l'automobile

j'ai mis en depot vente sur un site internet le vehicule de l'un de mes clients.

lors de la mise en vente le vehicule avait 30000km mais mon client roulait toujours avec.

un client du sud de la france est venu pour le voir et l'acheter mais le vehicule ne lui a pas plu

car il avait quelques defauts de carrosserie et 7000km de plus que sur l'annonce

il me reclame un dedommagement

a savoir qu'il n'y a jamais eu de bon de commande d'etabli, simplement des conversation
telephonique

qu'est ce que je lui dois?